

**ACADEMIE DE NANTES**

**ETABLISSEMENT**

**LPO BLAISE PASCAL SEGRE**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 27 juin 2023**

**Année scolaire : 2022-2023**

**Numéro de séance : 6**

**Date de convocation : 19/06/2023**

**Présidence de : M. LENOIR Jean, Proviseur**

**Quorum : 16**

**Nombre des présents : 20**

**Nombre d'excusés : 10**

**Nombre d'absents non excusés : 2**

<b>SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES</b>	<b>Décision</b>	<b>Page</b>	<b>Numéro d'acte</b>
1 - Adoption PV CA du 11/04/2023	Vote	4	53
2 - Règlement internat	Vote	4	54
3 - Dotations Globales Horaires - Rentrée 2023	Vote	4-5 et 6	50 et 51
4 - Affaires financières :			
- Contrats et conventions	Vote	6	52
- Décisions Budgétaires Modificatives	/	6	/
5 - Sorties / voyages scolaires	Vote	6 et 7	49
6 - Questions diverses	/	7-8	/

**Signatures**



Jean LENOIR

**Le secrétaire de séance**



Olivier BOMME

**PRESENCE AU CONSEIL**

Séance du : 27 juin 2023

QUALITE			TITULAIRES			SUPPLEANTS			
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Proviseur	LENOIR Jean	P						
	Proviseur adjoint	CANIZARES Anne	P						
	Adjoint Gestionnaire	POTTIEZ Olivier	P						
	CPE	MONSIMERT Cécile	P						
	DDFPT	CHEVRÉ Gaël	P						
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	MAUSSION Patricia	P			MARION Roland			
	Collectivité de rattachement	RIOU Yamina			E	VÉRON Céline			
	Groupement de commune	MOUILLÈRE Sandrine			E				
	Commune siège	GUINEHEUX Christophe	P						
<b>Personnalité qualifiée</b>		BORDAS Frédérique			E				
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	GAUGUET Christelle	P			AUROY Vanessa			P
		CLAVIER Delphine	P			MENARD Laurent			P
		MERIOUA Mohamed	P						
		ANTIGNY- COUSSEAU Laurie			E				
		BRASSEUR Gaëlle	P						
		LEROUEIL Marie-Sophie			E				

		ORSONNEAU Charly	P		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	CAPPE Laurent	P		BLIN Aline
		CHOTARD Isabelle	P		CHARDON Carole
		PERRAULT Mickaël	P		
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	HUNAUULT Aurore		E	PAIN Stéphanie
		CORRIA Karine		E	TIELEGUINE Régine
		JARNOUX Céline		E	
		BOMME Olivier	P		
		NAPOLI Augustin	P		
	Elèves	KADLECOVA Barbora		E	GUILLEVIN Caitlyn
MELINARD Dyana			A	MATRAS Adélaïde	
DOLOIR Mélissa				E	
LOUZIER Ewen			A		
E		BOUTEILLER Frédéric	P		

**Le quorum étant atteint, M. le proviseur débute le C.A. à 18h. Le nombre de votants est de 19**

## 1- Adoption du procès-verbal du CA du 11/04/2023

**Votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N°

## 2 - Règlement d'internat

Madame La Conseillère Principale d'Éducation présente le nouveau règlement d'internat, annexé au règlement intérieur.

Afin de proposer de meilleures conditions d'accueil des internes, des modifications sur le règlement ont été faites.

Les horaires ont été fixés, notamment sur les soirs d'études obligatoires.

Les demandes des familles sont étudiées dès la fin juin afin de pouvoir répondre aux familles le plus rapidement possible.

Le règlement sera diffusé aux familles à partir du 3 juillet, date de fin des inscriptions.

Une plénière est prévue pour l'accueil le lundi 4 septembre pour les néo-arrivants.

**Votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte N°

## 3 - Dotations Globales Horaires - Rentrée 2023

Monsieur Le Proviseur présente la répartition élaborée en groupe de travail.

Une dotation globale horaire est définie par rapport au nombre de divisions pour le LGT (la structure) et au nombre d'élèves pour la voie professionnelle. A partir de cette enveloppe globale, un travail collectif s'organise pour répartir les moyens donnés par discipline selon des contraintes nationales (grille horaire des élèves) d'une part et une marge d'autonomie pour mettre en place des enseignements optionnels ou des séances à effectif réduit d'autre part.

Parallèlement, cette dotation globale horaire comporte un volume d'heures poste (correspondant au temps d'enseignement dû par les professeurs) et un volume d'heures supplémentaires permettant d'ajuster les répartitions des services avec une certaine souplesse. Ces volumes ne peuvent être dépassés ni pour les HP, ni pour les HS.

Il va être présenté aux membres du CA une répartition des moyens pour le LGT et une pour la voie professionnelle. Elles sont issues de travaux collectifs préparatoires et sont soumises à l'approbation du CA (un vote pour chacun des deux Tableaux de Répartition des Moyens par Discipline).

Pour information, il informe au préalable les membres du conseil des moyens attribués au lycée dans le cadre du déploiement du « Pacte enseignant » pour la rentrée 2023 qui viennent en sus de la Dotation Globale Horaire.

Dans le cadre d'une revalorisation globale des métiers de l'Education Nationale annoncée par le gouvernement, un pacte pour les enseignants, basé sur le volontariat est mis en place. Ces missions complémentaires sont proposées en parallèle d'une augmentation de la part fixe, nommée Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves, qui concerne tous les personnels d'éducation (enseignants, CPE et Psy-EN).

Concrètement, pour les enseignants volontaires, le pacte se déclinera dans trois types de missions, chacune étant rémunérée à hauteur de 1250€/an

- Des heures de remplacement de courte durée pour palier des absences de collègues à raison de 18h/année.
- Des activités de face à face élèves (petits groupes pour élèves en difficulté, ouverture d'options, consolidation pour les élèves issus de la voie pro en BTS, développement de mentions complémentaires pour les bacheliers, etc.) à raison de 24h/année
- Des engagements annuels forfaitaires non quantifiés en heures (tutorat d'élèves en difficultés, détection et prise en charge d'élèves en risque de décrochage, accompagnement des élèves en terminale professionnelle en vue d'une prochaine insertion sur le marché du travail, accompagnement des bacheliers professionnels sans emploi durant le premier trimestre de l'année scolaire, coordinations et mises en œuvre de projets pédagogiques innovants, etc.).

L'enveloppe de parts fonctionnelles attribuée au lycée Blaise Pascal se décline en 30 parts pour le LGT et 90 pour le LP.

Enfin, un Bureau Des Entreprises sera installé dans chaque LP pour faciliter et coordonner les liens entre les lycéens et le monde de l'entreprise. Le responsable de ce BDE travaillera en étroite collaboration avec le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques. Le lycée Blaise Pascal disposera d'un mi-temps sur cette mission. A l'heure actuelle, nous avons connaissance d'une candidature.

- Pour le LGT :

Arrivée de Mme Maussion à 18h35, le nombre de votants est de 20

210 élèves sont attendus en seconde répartis en 6 classes.

134 en première générale, 20 en 1<sup>ère</sup> STMG, 17 en 1<sup>ère</sup> STI2D

112 en terminale générale, 34 en Tle STMG, 16 en Tle STI2D

L'option DGEMC sera ouverte malgré un effectif de 9 élèves inférieur normalement aux 12 attendus pour le maintien des options.

L'établissement a fait le choix de maintenir le plus possible les options, même avec un effectif plus restreint, afin de ne pas pénaliser les poursuites d'études.

Présentation de Mme Canizares, proviseure adjointe du LGT sur les classes et les différentes disciplines sur les moyens et besoins en HP et HSA.

Le TRMD est équilibré, répond aux différents besoins et a un bilan positif global de 0,55H.

Les représentants des enseignants demandent un bulletin à vote secret.

**Votants : 20**

- **Pour : 19**

- **Contre : 1**

- **Abstention :**

**Acte N°**

- Pour la SEP :

Le TRM est présenté par M. Lenoir, proviseur.

Un total de 333 élèves seront présents contre 317 en 2022.

Quelques places sont encore disponibles en seconde AGORA, MELEC et peu de demandes en MSPC.

Une surconsommation des moyens sur les secondes entraîne des heures à économiser en 1<sup>ère</sup> par regroupement de classes.

L'enveloppe globale est déficitaire de 0,1H. Une demande a été faite pour obtenir deux heures

supplémentaires. Si cela n'était pas obtenu, il faudrait revenir sur le TRMD afin d'économiser 0,5H.

Les personnels d'enseignants signalent les difficultés et leurs inquiétudes de devoir travailler avec des effectifs trop importants notamment en 3<sup>ème</sup> prépa pro. Ils font part de leur mal être à travailler en lycée professionnel dans ces conditions et s'inquiètent de la réussite des élèves.

M. Lenoir souligne la qualité du travail fait en classe de 3<sup>ème</sup> et explique les manques de dédoublements par l'obligation de respecter les heures élèves. Les parts de pacte, basées sur le volontariat, peuvent permettre de compenser ces pertes.

**Votants : 20**

- **Pour : 10**

- **Contre : 8**

- **Abstention : 2**

**Acte N°**

## 4 - Affaires financières

### 4.1 - Contrats et conventions

M. Pottiez, adjoint gestionnaire, présente les contrats et conventions soumises à la signature du chef d'établissement.

Présentation de la convention de commandes et services papèterie, fournitures de bureau, de la convention de regroupement à l'exploitation et maintenance technique, de la convention de services de restauration et la convention faite pour l'acquisition et le contrat de référencement acheteur (Approlocal).

Mme Maussion demande si la convention permet cependant de travailler avec des producteurs locaux.

M. Pottiez signale que les quantités sont limitées et permettent de travailler avec des producteurs locaux. Il s'agit d'une sécurité dans l'approvisionnement.

**Votants : 20**

- **Pour : 20**

- **Contre : 0**

- **Abstention : 0**

**Acte N° 46**

### 4.2 - Décisions Modificatives pour Information

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les DBM : ajustements de subventions et nouvelles subventions.

Il ne s'agit que d'une information. Ce sont des réajustements de dotations allouées et fléchées.

## 5 - Sorties / voyages scolaires

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente les projets de voyages et sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2023-2024

Départ de M. Mérioua à 20h02, le nombre de votants est de 19.

Les projets éducatifs sont actuellement financièrement viables car ils respectent l'enveloppe allouée mais tous les projets n'ont pas tous été présentés. Les reliquats de l'année précédente sont gardés. Cependant les montants pour l'année prochaine sont en baisse. Mais les devis n'ont pas été encore présentés.

Seul le voyage en Irlande nécessite une participation des familles pour un montant maximum de 300€.

**Votants : 19**

- Pour : 18  
 - Contre : 0  
 - Abstention : 1  
 Acte N°

## 6 - Questions diverses

### Questions déposées par la liste des personnels d'éducation

**1)** Que compte faire l'administration concernant la possibilité de fermeture de section au lycée professionnel à la rentrée 2024 ? Une rencontre avec la présidente de région ou les élus du Segréen est-elle prévue ? D'autres personnalités politiques sont-elles contactées ?

Avez-vous une stratégie ? Un dossier pour défendre des séries est-il envisagé ? Etes-vous dans l'attente de décisions supérieures ?

Depuis 2013, les formations professionnelles post bac-pro sont co-gérées par le Rectorat pour les Ressources Humaines d'une part et par la Région pour la carte des formations d'autre part. Chaque année, cette carte des formations est réinterrogée selon les effectifs observés, les débouchés professionnels recensés au niveau local, etc.

La volonté affichée par Carole Grandjean, Ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle, est de donner une importance accrue aux remontées du terrain.

A l'heure actuelle, nous ne disposons pas de la note de cadrage habituelle car nous sommes en attente d'informations inter-ministérielles. Ce délai est dû à l'arrivée des sous-préfectures qui intègrent désormais le groupe décisionnaire et qui vont apporter un éclairage local via les CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle).

Au niveau du lycée, nous travaillons régulièrement avec la déclinaison locale de ce dispositif : le CLEFOP avec lequel le bureau des entreprises, aux côtés du DDFPT, se mettra en lien régulièrement pour ces remontées de terrain.

Il sera également possible d'avoir une plus grande souplesse en termes de répartition élèves/apprentis pour sécuriser la pérennisation de certaines filières en tension.

**2)** Pourrait-on avoir accès à une salle aménagée de travail pour les enseignant.e.s, calme, spacieuse, non-glaciale et proche de la salle des profs... ?

Même si cette demande nous paraît justifiée, à notre connaissance une telle salle répondant à ces critères n'est à ce jour pas disponible dans l'établissement.

Départ de M. Guineheux à 20h19

**3)** Le retour des assistantes de cette année est mitigé sur le logement mis à leur disposition. Plusieurs points :

> la manque de vie privée, pour la cuisine, puisque tous les collègues le désirant peuvent déjeuner dans "leur" cuisine

> le manque d'appareil électroménager (un four notamment) pour cuisiner correctement.

> le prix de la location, 150 euros, assez cher finalement en comparaison de la prestation

Serait-il possible de proposer aux collègues une autre salle pour déjeuner le midi, et laisser cette salle de déjeuner aux assistants ?

Il n'est pas possible de proposer une autre salle pour déjeuner le midi. Si la mutualisation avec les autres personnels n'est plus envisageable, alors ceux-ci ne disposeront plus de local où prendre leur repas.

Serait-il possible de revoir le tarif du logement, car les assistants ont un revenu modeste. Vivre à Segré

suppose des frais pour se déplacer notamment (bus uniquement à disposition), pourrait-on faire un geste pour eux ?

Pour rappel, ce tarif forfaitaire a été fixé au CA du 28 juin 2018 et n'a fait l'objet d'aucune augmentation depuis. Il est à mettre en parallèle du montant de la location d'une chambre à la nuit : 9.50 € soit 285 € pour un mois (tarif été)

Ce montant comprend également la blanchisserie.

Enfin, les assistants-es de langues sont bénéficiaires des APL.

Pour toutes ces raisons, il ne nous semble ni justifié, ni opportun, de diminuer le montant de ce forfait.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président clôt le conseil d'administration à 20h35.**